

# COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Procès-verbal de la première rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue au 80, rue Jean-Baptiste Meilleur à Repentigny, le mercredi 14 mars 2018, à 19 h.

## Sont présents :

Représentant des directions Coutu, René Couture, Marie-Josée Représentante des parents Drouin, Caroline Représentante du personnel professionnel Fortin, Hélène Représentante des parents Représentante des parents Gosselin, Marie-Claude Labossière, Monique Représentante du syndicat des enseignants LaRue, Yannick Représentant des parents Loignon, Martin Directeur adjoint des SEPEC Martel, Bruno Représentant des parents Ménard, Élise Représentante des parents Savoie, Caroline Représentante du syndicat des enseignants

#### Sont absents:

Boisjoly, Julie Représentante des parents Représentante du personnel de soutien Boyer, Nadine Représentante des organismes extérieurs Demers, Michelle Falstrault, Dominique Parent substitut Hawa, Sylla Parent substitut Ouellet, Pierre-Alexandre Parent substitut Paquet, Carine Représentante des parents Parent, Isabelle Représentante des parents Saint-Louis, Dorothée Représentante des parents Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

#### 1.0 Mot de bienvenue

La réunion débute à 19 h 13.

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Yannick LaRue préside la rencontre.

L'ordre du jour est modifié. Les points 7 et 8 sont reportés à une rencontre ultérieure. Au point 10, il y a ajout de 2 sujets.

Adopté à l'unanimité.

## 3.0 Droit de parole au public

Aucun public.

#### 4.0 Lecture, adoption et suivi au procès-verbal de la rencontre du 17 janvier 2018

Mme Monique Labossière propose d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2018, M. René Coutu appui la proposition.

#### 5.0 et Objectifs et critères de répartition budgétaire 2018-2019

#### 6.0 Consultation « Règles budgétaires des écoles et centres 2018-2019

M. Martin Loignon nous présente les documents concernant les points ci-dessus :

Voici les avis et commentaires :

#### Critères de répartition budgétaire

Suggestions et commentaires du comité :

- 1) Laisser le libellé (de 1.6.1 à 1.6.7) qui aborde les besoins des élèves.
- 2) Annexe 1 : difficile de comparer d'une année à l'autre, donc le comité suggère d'ajouter au document, pour l'an prochain, un tableau comparatif (en ETP) avec l'année précédente.
- 3) Le comité trouve dommage et se questionne sur la baisse du nb d'heures en ergothérapie, en TSL et en psychologie.
- 4) Augmentation importante en psychoéducation.

#### Objectifs et principes de répartition budgétaire

Le comité n'a aucun commentaire à formuler avec le document objectif et principes de répartition.

### Règles budgétaires des écoles

- 1) Questionnement du comité quant aux mesures dédiées et aux fonds (0 ou 5). Le comité s'interroge quant à la transférabilité des mesures.
- 2) Au présco-primaire et secondaire, baisse significative du forfaitaire pour les classes DL.
- 3) Augmentation importante en DAP du forfaitaire.
- 4) La page 25 sera modifiée, car elle n'est pas représentative.
- 5) Commentaire favorable quant à l'allocation pour élèves intégrés au secondaire (page 27, TES)

#### 7.0 Suivi de la rencontre du comité sur le plan d'intervention du 12 janvier 2018

Par manque de temps, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

#### 8.0 Présentation du processus de classement

Par manque de temps, ce point est reporté à une prochaine rencontre.

#### 9.0 Bloc d'information

#### 9.1 Présidence

Aucune information urgente à divulguer.

#### 9.2 Comité de parents

Aucune information urgente à divulguer.

#### 9.3 Commissaire parent et autres comités

Aucune information urgente à divulguer.

#### 10.0 Divers

- 10.1 Informations données sur la conférence du 19 mars prochain ainsi que sur les kiosques qui seront présents. Il a été demandé que l'envoi soit de nouveau effectué.
- 10.2 Information donnée quant à la formation L.I.P document remis au comité.

## 11.0 Fin de la rencontre

Le temps manquant, il est proposé par Mme Monique Labossière, à 21 h 22, que la séance so	• • • • •
La présidente,	La secrétaire,
Isabelle Parent	Annik Duranleau